



**SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES
DOUANES
CGT
Midi-Pyrénées & DNSCE**

**GT6 TELETRAVAIL
22 JUIN 2023
Qu'est ce qu'on fait là?
*liminaire***

Mme la Directrice, nous sommes réunis ici aujourd'hui pour un groupe de travail axé sur le télétravail. C'est peu dire, cette nouvelle forme d'organisation préoccupe nos administrations depuis qu'elle s'est naturellement imposée avec la crise de la Covid. Il en va souvent ainsi des résistances des organisations, et l'administration française n'est pas totalement exempte des reproches qui lui sont régulièrement faits en matière de résistance aux évolutions.

Un peu d'histoire, pour commencer: si la Covid n'a pas inventé le télétravail, elle a quand même permis l'accélération quantique de sa mise en place. La CGT l'a toujours affirmé, et l'enquête menée en plusieurs étapes par l'UGICT et qui continue aujourd'hui en partenariat avec l'observatoire du travail l'a confirmé, nous devons être attentifs et précis sur les conditions du télétravail afin d'éviter à la fois une désorganisation de la sphère professionnelle mais aussi que les agents ne soient pas les dindons de la farce de cet opus modus.

Malgré les réticences de ceux qui, nombreux, hurlaient aux téléfeignasses, malgré les cahots des débuts, malgré tout, le télétravail a permis fondamentalement de continuer l'activité pendant le confinement, puis de désengorger les périphériques et au passage restaurer de la qualité de vie pour des travailleurs asphyxiés par la sphère professionnelle. Il a permis aussi de réduire considérablement les coûts de fonctionnement pour les entreprises, en reportant d'ailleurs cyniquement ces coûts sur les employés insuffisamment défrayés, surtout en ces temps d'explosion des prix de l'énergie.

La Dnsce, nous l'avons déjà relevé de notre côté, s'est montrée exemplaire dans la mise en place du télétravail et s'y est adaptée, malgré les difficultés et le surplus de gestion qu'il a imposé, somme toute très facilement, l'essentiel de ses missions étant largement télétravaillables.

Ben oui, ça a bien marché; et ça tourne bien encore, n'en déplaise dans le ministère des finances à tous ceux qui promettaient le chaos absolu en laissant la bride sur le cou à tous ces planqués de fonctionnaires.

Alors, on ne vous cache pas être très circonspects devant l'empressement à conduire ce groupe de travail, le jour même où un groupe de travail national se réunit pour valider simplement l'accord de méthode préalable...

Dans un agenda social pour le moins fourni, dans la précipitation des documents envoyés une fois de plus la veille des débats, ne mettrait-on pas la charrue avant les boeufs? De plus, Mme la Directrice, nous avons été informés que la direction réaffirmait en interne le cadre de la circulaire tt de juillet 2021 (jours sanctuarisés, nécessité de présence de 2 jours) en précisant que c'était une

demande des syndicats. Pardon, mais sauf micro-avc en séance, nous ne nous rappelons pas qu'un seul des syndicats du site soit à l'origine d'une telle demande, nous avons plutôt l'impression que la direction souhaite au moins taper du poing sur la table, au pire resserrer les conditions du télétravail, ce même alors que dans la très grande majorité des services du site, ça se passe plutôt crème... Nous n'accepterons pas d'endosser devant les agents, quelle que soit la qualité du dialogue social ici, la responsabilité de vos seules orientations. Si nous avons toujours milité pour une organisation hybride et la prise en compte des effets négatifs du télétravail sur les agents à domicile et les agents en présentiel, nous ne sommes pas forcément d'accord sur les solutions que vous choisissiez et nous avons toujours été clairs là-dessus.

En tout cas, la CGT le réaffirme, la sanctuarisation créera des déserts certains jours dans les services et l'équilibre hybride calibré par les conventions à 2j de présentiel, tel qu'il a été appliqué jusqu'ici, nous paraît bénéfique pour tout le monde.

Alors, nous ne comprenons pas le bien fondé de cette réunion, tout juste y voyons-nous un intérêt dans la présentation (ou pas?) du fameux guide ANACT, pour l'instant aussi secret que la recette d'une célèbre boisson gazeuse.

Pour autant, les documents transmis hier nous alertent sur plusieurs sujets, qui ressemblent à s'y méprendre à ceux qui ont fondé en juillet 2022 le refus de la fédération CGT des Finances de signer l'accord Télétravail:

- le respect de la hiérarchie des normes: la DG l'admet elle-même, si des négociations ont lieu en Douanes pour construire un accord télétravail, il doit être mieux-disant que le cadre ministériel signé en 2022 par les autres syndicats..

- l'insuffisance des équipements à domicile et du remboursement des frais professionnels

- le manque de formalisation criant des droits des télétravailleurs (notamment handicapés, proche aidants et agentes en maternité) par rapport à leurs devoirs. Si un jour nos administrations pouvaient comprendre qu'elles ont affaire à des adultes...

- le manque de formalisation d'un droit à la déconnexion strict -coupure automatique-

- la politique immobilière de l'état: est-il permis de se gausser de la novlangue de l'administration et de la circulaire 6392/SG, entre sub, ratios etp, sba et autres cafouillazibules batimentaires incompréhensibles? Remarquez, on nous a déjà fait le coup avec les critères LDG si fumeux, tout ce grotesque snob ne sert qu'à masquer la volonté de l'administration de faire sa popote au bon vouloir, sans information ni contradiction possible. Et la réalité, c'est que l'Etat cherchera très vite à réduire au maximum son emprise immobilière, quitte à empiler les agents à 3 sur une chaise. Des fois que ça soit bon pour la démographie nationale...

- Si quelqu'un peut nous expliquer la moitié des graphiques et des tableaux de l'observatoire interne 2023, on est preneurs, vous savez à la CGT on est pas très malins et on a du mal si c'est pas écrit gros les légendes, et en français.

Mais surtout, ce qui nous inquiète, Mme la Directrice, c'est que comme d'habitude le diable se cache dans les détails: la note rh4 230000015 indique ainsi, façon petites lignes des contrats d'assurance, que l'outil "vise à promouvoir une culture d'ajustement régulière et consentie de l'organisation du travail". Fi des conventions, de l'organisation, ce que veut l'administration c'est du taillable et corvéable à merci, et ce n'est qu'en acceptant ça que les agents pourront avoir accès au télétravail. On se disait, aussi... Enfin un outil objectif, carré, qui va aider. Si si, on y a cru... Oh, pas longtemps.

Alors, Mme la Directrice, oui nous venons pour évoquer le télétravail, parce que ses modalités revêtent une importance fondamentale pour la vie des agents et l'organisation de notre vieille dame, mais nous ne sommes pas convaincus de la nécessité de discuter aujourd'hui d'un cadre qui n'a pas été encore soumis aux organisations syndicales nationales.